

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 15 juin 2023

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 26

L'An deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2023/DELIB/034

Objet :
*Avenant à la
convention relative au
transfert de biens –
Centre de Première
Intervention de
Camaret-sur-Aigues*

Rapporteur :
*Philippe de
BEAUREGARD*

Présents : Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Jean-Michel MARLOT donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Renée SOVERA donnant procuration à Sylvette GILL, Francine DENEUX donnant procuration à Elvire TEOCCHI, Patricia ROCHE donnant procuration à Christine VEZIAN, Patrick FARRE donnant procuration à Raymond KARASZI, Isabelle LATARD donnant procuration à Hervé AURIACH.

Absents excusés : Gérard THON.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Paul LENER, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre du transfert au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (SDIS) de la gestion des corps de sapeurs-pompiers, les locaux et terrains occupés par le centre d'intervention de Camaret-sur-Aigues, situés Quartier de Combes à Camaret-sur-Aigues, ont été mis à la disposition du SDIS à titre gratuit, par la voie d'une convention établie en 1998.

Une nouvelle caserne intercommunale regroupant les centres de Camaret-sur-Aigues et Sérignan-du-Comtat ayant été construite, il convient de mettre fin à ladite convention.

A partir du 06 mars 2023, date à laquelle la nouvelle caserne intercommunale « Vallée de l'Aygues » est devenue opérationnelle, le SDIS de Vaucluse a cessé d'occuper les locaux ayant abrité l'ancien Centre d'Incendie et de Secours de Camaret-sur-Aigues.

Considérant que les locaux sont désormais désaffectés, ils vont être restitués à partir du 1^{er} juin 2023 à la commune de Camaret-sur-Aigues en tant que propriétaire. A compter de cette date le SDIS n'assurera plus ce bien et mettra fin aux contrats de fonctionnement du chauffage, de l'électricité et de l'entretien des biens.

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention relative au transfert de biens du centre de première intervention de Camaret-sur-Aigues, entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse et la commune de Camaret-sur-Aigues,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-Paul LENER,
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : 20 JUIN 2023
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 16 JUIN 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

